

PHILIPPE FABING
Directeur des études politiques

Le Claridge, 122 rue Juliette Dodu 97400 St-Denis

Tel 0692 04 03 75 pfabing@sagis.net

COMMISSION DES SONDAGES Conseil d'Etat Place du Palais Royal 75100 PARIS RP

Saint Denis de la Réunion, le 3 mars 2020

Objet : à l'attention de Monsieur le Président / Sondage d'intentions de votes à la Réunion

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la notice explicative de l'enquête d'intentions de votes pour la commune de Saint Denis, à La Réunion, réalisée pour France Télévision / Réunion la 1ère (télévision, radio et web) et diffusée ce jour.

Je reste à votre entière disposition pour tout élément complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Philippe Fabing

Directeur des études politiques





NOTICE DU SONDAGE (Saint Denis)

Loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, Version consolidée au 18 septembre 2019.

Article 2

- 1° Le nom de l'organisme ayant réalisé le sondage : SAGIS CRC sarl
- 2° Le nom et la qualité du commanditaire du sondage ou de la partie du sondage, ainsi que ceux de l'acheteur s'il est différent : Réunion la 1ère / France Télévision
- 3° Le nombre de personnes interrogées : 500 personnes interrogées, dont 381 inscrits sur les listes électorales, dont 312 personnes inscrites et certaines d'aller voter, pour la question sur le choix de vote au 1^{er} tour des prochaines élections municipales
- 4° La ou les dates auxquelles il a été procédé aux interrogations : du 17 au 29 février 2020
- 5° Le texte intégral de la ou des questions posées sur des sujets mentionnés au deuxième alinéa de l'article
- Q3. Si le premier tour des élections municipales avait lieu dimanche prochain et si vous aviez le choix entre des listes conduites par les candidats suivants, quel serait celle pour laquelle il y a le plus de chances que vous votiez ? La liste conduite par... (citation de toutes les listes, en ordre aléatoire)
 - 1 Nassimah Dindar, soutenue par l'UDI (l'Union des Démocrates et Indépendants) et LREM La République en Marche
 - 2 Jean-Roland Ango, Sans Etiquette
 - 3 Vanessa Payet-Pignolet, Croire et Oser
 - 4 Yvette Duchemann, Sans Etiquette
 - 5 Sonny Welmant, Rassemblement National
 - 6 Alain Armand, Sans Etiquette
 - 7 Ericka Bareigts, Union de la Gauche
 - 8 Eric Beehary, Sans Etiquette / Nouvelle Réunion
 - 9 Didier Robert, Objectif Réunion
 - 10 Magaly Onesio, Astèr Lo Pép
 - 11 (Je m'abstiendrais)
 - 12 (Je voterais blanc ou nul)
 - 13 (Refuse de se prononcer/Ne veut pas répondre)
 - 14 (Je ne sais pas encore pour quel candidat je voterai)
- 6° Une mention précisant que tout sondage est affecté de marges d'erreur : « Comme pour toute enquête quantitative, cette étude présente des résultats soumis aux marges d'erreur inhérentes aux lois statistiques »





- 7° Les marges d'erreur des résultats publiés ou diffusés, le cas échéant par référence à la méthode aléatoire : +/- 7% au maximum, à 95% de probabilités, pour la question sur le choix de vote au 1^{er} tour des prochaines élections municipales
- 8° Une mention indiquant le droit de toute personne à consulter la notice prévue à l'article 3 : « Sondage transmis à la Commission Nationale des Sondages et consultable auprès d'elle »

Article 3

- 2° L'objet du sondage : enquête d'intentions de votes, commune de Saint Denis de l'île de la Réunion, pour le 1^{er} tour des élections municipales
- 3° La méthode selon laquelle les personnes interrogées ont été choisies, le choix et la composition de l'échantillon : 500 personnes, représentatives des habitants de 18 ans et plus de la commune, par la méthode des quotas sur le genre, l'âge et la PCS de la personne interrogée, après stratification par regroupements de Grands Quartiers INSEE
- 4° Les conditions dans lesquelles il a été procédé aux interrogations : enquête par téléphone (fixe et mobile)
- 5° La proportion des personnes n'ayant pas répondu à l'ensemble du sondage et à chacune des questions : voir sous le tableau page suivante



Intentions de votes à trois semaines du 1er tour	Intentions de vote moyennes (1)	Taux de fermeté du choix (2)	Tendance : entre x % et y % (3) (compte tenu des marges d'erreur)
Ericka Bareigts, Union de la Gauche	42%	69%	35 % - 49 %
Didier Robert, Objectif Réunion	22%	63%	16 % - 28 %
Nassimah Dindar, soutenue par l'UDI (l'Union des Démocrates et Indépendants) et LREM - La République en Marche	14%	24%	9 % - 19 %
Vanessa Payet-Pignolet, Croire et Oser	9%	*	5 % - 13 %
Sonny Welmant, Rassemblement National	4%	*	1 % - 7 %
Yvette Duchemann, Sans Etiquette	3%	*	1 % - 5 %
Alain Armand, Sans Etiquette	3%	*	1 % - 5 %
Eric Beehary, Sans Etiquette/ Nouvelle Réunion	1,5%	*	1 % - 3 %
Magaly Onesio, Astèr Lo Pép	1,5%	*	1 % - 3 %
Jean-Roland Ango, Sans Etiquette	0%	*	0 % - 1 %
(24% ne savent pas encore pour qui voter, 5% ne souhaitent (2) Il s'agit, pour chaque liste, du pourcentage des personnes dé * Echantillon trop réduit pour déterminer le taux de fermeté du	clarant une intention de		
Les résultats d'intentions de vote ne constituent pas un élér lls donnent une indication significative de l'état du rapport d'L'intention de vote moyenne est calculée sur la base des persons soit 56% des inscrits. (1) Elle est "encadrée" par des intervalles d'incertitude en fonction de	des forces entre les lis nes se déclarant certain	tes à 3 semaines du 1 es d'aller voter exprimée	S
NB : les candidats évalués sont ceux connus au moment de la p	réparation de cette enqu	uête, durant la semaine	du 10 février
to the control of the			
Institut : SAGIS Media : Réunion 1ère télévision - radio - site internet SONDAGE EFFECTUE POUR : Réunion 1ère / France Télévision DATES DU TERRAIN : du 17 au 29 février 2020			

6° S'il y a lieu, la nature et la valeur de la gratification perçue par les personnes interrogées : aucune

7° S'il y a lieu, les critères de redressement des résultats bruts du sondage : redressement sur les critères socio-démographiques des quotas, sur la stratification géographique, et sur les rappels de votes aux deux tours des élections municipales 2014 et aux deux tours de l'élection présidentielle 2017

